



Objet : **Section d'excellence sportive « disciplines nordiques »**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements concernant l'entrée en

### **SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE SKI NORDIQUE**

Cette section est ouverte aux élèves (internes, demi-pensionnaires, externes) des classes de :

**CAP :**

- Constructeur bois
- Commercialisation et service en Hôtel Café Restaurant
- Pâtisserie

**BAC PRO 3 ans :**

- Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- Maintenance des Équipements Industriels
- Electrotechnique Energie Equipements Communicants
- Technicien Menuisier Agenceur
- Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration

Téléphone  
03 81 39 02 21

Mél.  
Lp.Louverture.Pontarlier@  
ac-besancon.fr

81 rue de Besançon  
B.P. 279  
25304 Pontarlier Cedex

Elle permet aux élèves, par un aménagement des horaires de suivre parallèlement au cycle normal d'enseignement, un entraînement spécifique à la pratique des disciplines nordiques.

**La commission d'entrée**, présidée par le Proviseur, est composée des représentants de l'Education Nationale et du Comité Régional de Ski du Massif Jurassien, des conseillers techniques de ski et du responsable de la Section Sportive.

Elle examine le dossier comprenant pour chaque élève :

#### **1° Les résultats scolaires**

- ✓ Les bulletins scolaires trimestriels de l'année.

#### **2° Le dossier sportif constitué par...**

- ✓ Curriculum vitae sportif du candidat,
- ✓ Une lettre de motivation,
- ✓ Les résultats de la dernière saison en ski de fond dans les épreuves
- ✓ FFS et UNSS et/ou dans d'autres pratiques de pleine nature.

#### **3° Le dossier médical :**

Un médecin agréé attestera la possibilité de la pratique du ski de fond/biathlon/combiné à un haut niveau en remplissant et en signant la fiche de contrôle médicale jointe.

## Remarque

Selon la décision de l'AG 2000 (Dijon) de la Fédération Française de Ski, les élèves scolarisés en Section Sportive, structure d'appui d'un pôle Espoir, pourront s'acquitter d'une participation financière.

Elle permet de couvrir les frais engagés par les Commissions Sportives (Fond, Biathlon, Saut, Combiné) pour les interventions des techniciens du Comité Régional avec la section :

- ✓ Utilisation des véhicules du Comité Régional lors des entraînements
- ✓ Mise à disposition de matériel
- ✓ Fourniture de consommables : fart, cartouches, cartons...
- ✓ Accès à des sites de pratique spécifique : stand et pas de tir, stade de saut, salle de musculation...
- ✓ Frais administratifs : gestion des achats de matériels...

Pour l'année 2021-2022, cette participation financière sera fixée ultérieurement et versée au Comité Régional.

## Envoi du dossier

Le candidat instruit les pages de renseignements personnels et le dossier sportif, joint la fiche de dossier médical et transmet l'ensemble du dossier au Principal de son établissement pour instruction de la partie scolarisation.

<b>28 mai 2021</b>		Retour des dossiers
<b>31 mai 2021</b>	10 h 00	Examen des dossiers et Commission d'admission
<b>1er juin 2021</b>		Résultats de la Commission d'Admission

Il me paraît important de rappeler que les deux objectifs principaux d'un élève inscrit dans la section sportive sont de **réussir sa scolarité** et, parallèlement, **d'acquérir un haut niveau sportif**. Tout doit être fait en terme de travail scolaire pour parvenir à cette réussite.

C'est en formulant ce vœu que je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Daniel VANDENHENDE,  
Proviseur

